



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en oeuvre du « plan arbre »

Question orale n° 221

Texte de la question

Mme Sarah Tanzilli attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la mise en œuvre du « plan arbre ». Le 28 octobre 2022, le Président de la République, Emmanuel Macron, a fixé l'objectif de la plantation d'un milliard d'arbres sur le territoire français d'ici dix ans. Cet objectif ambitieux permettrait, après les importants épisodes de sécheresse, canicule et d'incendie, de renouveler l'équivalent de 10 % des forêts françaises. Les surfaces forestières jouent un rôle majeur pour atténuer les impacts du réchauffement climatique. En effet, la filière forêt-bois permet de compenser près de 20 % des émissions de CO2 du pays. La plantation d'arbres a par ailleurs des vertus colossales en matière d'amélioration de la santé, de réduction de la pollution ou de préservation de la biodiversité. Selon les chiffres du ministère de l'agriculture, ce sont chaque année près de 75 millions d'arbres qui sont plantés en France. Pour réaliser la cible d'un milliard d'arbres sur dix ans, il faut pouvoir planter 100 millions d'arbres par an, soit vingt-cinq millions de plus que les capacités actuelles. Ce formidable chantier écologique d'aménagement du territoire doit donc nécessiter une large mobilisation, notamment de la part des acteurs associatifs locaux. L'association Chassieu-Climat, au cœur de la 13e circonscription du Rhône, propose ainsi de planter 10 000 arbres dans cette commune de l'est lyonnais, l'objectif étant d'accélérer la transition écologique de ce territoire soumis à d'importantes nuisances atmosphériques, à travers cette action concrète. Ainsi, Mme la députée souhaiterait connaître les modalités de déploiement de ce « plan arbre » notamment en matière de financement public, de calendrier et de déclinaison territoriale. Elle aimerait plus précisément savoir comment les acteurs associatifs locaux vont être inclus dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Texte de la réponse

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ARBRE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sarah Tanzilli, pour exposer sa question, n° 221, relative à la mise en œuvre du plan Arbre.

Mme Sarah Tanzilli. Le 28 octobre 2022, le Président de la République a fixé l'objectif de la plantation de 1 milliard d'arbres sur le territoire français d'ici à 2032. Après les importants épisodes de sécheresse, de canicule et d'incendie, cet objectif ambitieux permettrait de renouveler l'équivalent de 10 % des forêts françaises.

Les surfaces forestières jouent un rôle majeur pour atténuer les impacts du réchauffement climatique et la filière forêt-bois permet de compenser près de 20 % des émissions de CO2 du pays. Par ailleurs, la plantation d'arbres a des vertus colossales en matière d'amélioration de la santé, de réduction de la pollution ou de préservation de la biodiversité. Selon les chiffres du ministère de l'agriculture, près de 75 millions d'arbres sont plantés chaque année en France. Pour atteindre la cible de 1 milliard d'arbres dans dix ans, il faudra planter chaque année 100 millions d'arbres, soit 25 millions de plus qu'actuellement.

Pour réaliser ce formidable chantier écologique d'aménagement du territoire, la mobilisation des acteurs de

terrain me paraît essentielle. Des initiatives particulièrement remarquables, sur lesquelles nous devons nous appuyer, voient le jour. L'association Chassieu Climat propose ainsi de planter 10 000 arbres à Chassieu. Cette commune de l'Est lyonnais est particulièrement touchée par l'artificialisation des sols et par la pollution atmosphérique due, notamment, au trafic routier sur l'autoroute A46 sud. Le 25 février, l'association, soutenue matériellement par la commune et épaulée par des habitants, a pu planter 200 arbres et arbustes d'âge et d'essence variés.

Je souhaiterais connaître les modalités de déploiement de ce plan Arbres, notamment en matière de financements publics, de calendriers et de déclinaisons territoriales. J'aimerais aussi savoir comment les acteurs associatifs locaux seront inclus dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, *ministre délégué chargé des transports*. En octobre, le Président de la République a donné un nouveau cap pour préserver les forêts, les renouveler à hauteur de 10 % et planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2032. Vous avez raison de souligner le caractère inédit, très ambitieux de ce programme. En clair, il s'agit de doubler le reboisement annuel en France. C'est un pari fort audacieux, puisque le rythme correspond à celui qui avait été tenu après-guerre avec le Fonds forestier national.

Cette stratégie comprend plusieurs axes, dont la reconstitution de forêts sinistrées, le renouvellement de forêts vulnérables face au changement climatique et le boisement de friches agricoles pour stimuler la création de puits de carbone. Cette politique repose sur deux piliers : la plantation et la régénération naturelle. Pour relever le défi de produire les plants nécessaires, elle dépend de la mobilisation de tous, y compris des acteurs du monde associatif. Nous pouvons compter aussi sur les propriétaires forestiers, les nombreuses associations concernées, les pépiniéristes, l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPFF), les collectivités et les coopératives pour tenir le cap du milliard d'arbres.

Pour accompagner cette ambition, le Gouvernement mobilise et pérennise les crédits forestiers du plan France 2030. En 2023, 150 millions d'euros seront consacrés au financement du reboisement et à l'amélioration des peuplements. À la suite de l'annonce du Président de la République, les ministres Marc Fesneau et Christophe Béchu travaillent à pérenniser ce financement car l'effort doit être tenu dans la durée.

Le ministère de la transition écologique a également dynamisé le Label bas-carbone, à l'initiative de Barbara Pompili, pour mobiliser des financements privés sur des projets de reboisement. Enfin, le Fonds vert, présenté par Christophe Béchu et doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros, pourra être mis à contribution puisqu'il permet d'accompagner les projets des collectivités ou des associations pour la restauration. Cela concourra à la lutte contre les îlots de chaleur, grâce à la fraîcheur procurée par les arbres, et au retour de la nature en ville, source de résilience face au changement climatique. Ce plan témoigne de la volonté du Gouvernement d'user tout le potentiel des arbres et des forêts – les acteurs associatifs y auront toute leur part.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sarah Tanzilli.

Mme Sarah Tanzilli. Je me permets d'insister sur la nécessité de décliner la mise en œuvre du plan en tenant compte des spécificités des territoires et en portant une attention toute particulière à ceux qui sont les plus fragiles sur le plan environnemental. Je pense notamment aux territoires qui subissent une concentration de la pollution atmosphérique et dont les sols sont fortement artificialisés. C'est le cas de Chassieu, situé à proximité de la rocade est de Lyon, qui accueille une part importante de l'une des plus grandes zones industrielles de France ainsi que le deuxième parc d'exposition après celui de Paris, Eurexpo.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah Tanzilli](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 221

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2023](#)

Réponse publiée le : 8 mars 2023, page 2197

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 février 2023](#)